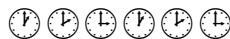




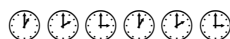
cgt.tresor21@wanadoo.fr

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR



LA RTT SELON LA CGT



Novembre 2001

Numéro 43

Dans ce numéro

- 1 La RTT selon la CGT.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Rencontre avec le personnel des Trésoreries (suite).
- 4 Bulletin d'adhésion.

Qu'est-ce que la RTT ?

- ⇒ C'est libérer du temps de travail pour créer des emplois.
- ⇒ C'est libérer du temps de travail pour augmenter le temps libre et le temps de loisir.
- ⇒ C'est - 4 heures hebdomadaires pour tous.
- ⇒ C'est le maintien des acquis sociaux.
- ⇒ C'est la réorganisation du travail pour améliorer le Service Public.

Quelle différence y a-t'il entre la RTT et l'ARTT ?

L'ARTT :

- ⇒ C'est l'absence de création d'emploi.
- ⇒ C'est - 3 heures hebdomadaires maximum (formule de 36h).
- ⇒ C'est la modification des horaires variables, et des plannings de congés plus stricts.
- ⇒ C'est la polyvalence accrue sans formation pour boucher les trous.
- ⇒ C'est la surcharge de travail pour les agents et la dégradation du service rendu.
- ⇒ C'est la réduction des heures d'ouverture au public.
- ⇒ C'est un aménagement anticipant la spécialisation, la centralisation, la fermeture des postes ruraux et une réduction des missions.

A quoi sert l'anticipation ?

- ⇒ Ca sert à précipiter la mise en place de l'ARTT.
- ⇒ Ca sert à montrer l'illusion des expérimentations du début d'année dont aucun bilan n'a été tiré.
- ⇒ Ca sert à donner quelques jours supplémentaires de congés pour éviter d'aborder les vrais sujets (le sous-effectif chronique de nos services) et faire taire toute forme de contestation.

Quelle position la CGT adopte-t-elle face à la Direction Nationale ?

- ⇒ La priorité à la création d'emplois

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

- ⇒ La revendication d'une réelle RTT.
- ⇒ Le refus de siéger dans les réunions ministérielles et centrales dans lesquelles le dialogue social est faussé

Quelle position la CGT adopte-t-elle au niveau local (en Côte d'Or) ?

- Afin de ne pas pénaliser les personnels tout en affichant notre opposition à l'ARTT sans création d'emplois, « abstention » en CTPL lors des votes des protocoles ne comportant ni cadencement, ni périodes blanches.
- Vote « contre » en CTPL lors des votes des protocoles comportant des cadencements et/ou des périodes blanches

Les dés sont-ils jetés?

- ⇒ **NON**, les mouvements des Départements Informatiques prouvent que des avancées sont possibles : formule **35h hebdomadaires avec 15 jours ARTT**, alors qu'au départ il ne devait y avoir que 5 jours.
- ⇒ **NON**, il est toujours possible de revendiquer pour la création d'emplois.
- ⇒ **NON**, car les protocoles des postes pilotes sont aménageables jusqu'au 31 mars 2002.

RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DES TRESORERIES

Une délégation CGT a rendu visite le 9 octobre 2001 aux personnels des Trésoreries de VITTEAUX, PRECY SOUS THIL, SAULIEU, LIERNAIS et ARNAY LE DUC afin d'évoquer la mise en place de l'ARTT et les problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement sur leur lieu de travail.

VITTEAUX : les personnels nous ont fait part de prochains **problèmes d'effectifs** (congé maladie à partir du 15/10/2001 jusqu'au mois de décembre 2001, pas de suppléance en octobre, 6 mois de congé de maternité à partir de février 2002 pour un troisième enfant, départ en retraite d'un agent fin 2002. Des travaux d'agrandissement des locaux sont prévus en 2002 ce qui entraîne une incertitude pour l'installation de la trésorerie et du personnel pendant les travaux.

PRECY SOUS THIL : la commune de Précy envisage de reloger la trésorerie dans le centre de la commune à coté de la mairie et de la poste, pour créer un pôle administratif. L'actuel logement de fonction (sans doute supprimé avec la réinstallation de la trésorerie) inoccupé en raison de la gestion conjointe avec Vitteaux, vient d'être attribué au nouveau collègue affecté sur l'emploi conjoint Vitteaux-Précy. Les personnels nous ont fait part de **l'insuffisance des frais de fonctionnement**.

SAULIEU : Réaménagé très récemment, les nouveaux locaux sont très agréables, mais il y a toujours un **problème d'effectifs** (-0.3) dans cette trésorerie en gestion conjointe avec Liernais. Une enquête de fréquentation, demandée par la direction, est en cours. On peut s'interroger sur les raisons d'une telle enquête dont le contenu devrait être précisé aux représentants du personnel siégeant en comité technique paritaire local (CTPL).

LIERNAIS : en gestion conjointe avec la trésorerie de Saulieu, cette trésorerie donne de plus en plus une image dégradée du service public. les locaux de la trésorerie sont insalubres : les peintures sont écaillées et le papier est miséreux, lorsque l'on fait couler l'eau dans le lavabo, l'eau s'écoule dans un seau car le tuyau d'évacuation abîmé n'a pas été remplacé ! Il est **inadmissible que les travaux ne soient pas effectués immédiatement** (la TG prend en charge ces travaux d'entretien indispensables) et qu'on laisse travailler des personnes dans ces conditions.

ARNAY LE DUC : il s'agit du seul poste sur les 5 visités à ne pas lier horaires variables et ARTT. De plus le protocole ARTT semble assez difficile à comprendre d'autant plus que malgré la fermeture du vendredi après-midi, certains agents sont présents. Il semble donc qu'il n'y ait pas concordance entre le protocole et la réalité.

⇒ Dans les 4 Trésoreries ayant mis en place les horaires variables un problème important vient du logiciel qui gère ces horaires variables : c'est un vrai casse-tête chinois ! La CGT avait demandé au CTPL de juin dernier qu'une formation soit mise en place : en refusant, la Direction locale a démontré son désintérêt total pour les personnels qui doivent en fait se débrouiller comme ils peuvent !

⇒ Malgré la récente mise en place de l'ARTT dans ces postes, le problème d'effectif existe déjà et ne fera que s'amplifier : comment faire les mêmes tâches en étant moins souvent présent ? Ce ne sont pas les mesurètes annoncées qui vont réduire la charge de travail toujours croissante.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : **ECHELON** :